

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 11 février 2013

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Dossier de demande de subvention – Conseil Général de la Moselle – Insolivres 2013

Monsieur le Président indique que, comme les années précédentes, le conseil général a sollicité les bibliothèques de Moselle pour participer à Insolivres. Ce festival a pour objectif la promotion de la lecture en organisant des événements autour du livre dans des lieux insolites. Le Conseil Général prend en charge 50 % du montant des frais engagés par la collectivité.

La CCPB souhaite s'associer à cet événement en collaboration avec les 5 autres bibliothèques du réseau. Ces 6 événements auront lieu pendant la première quinzaine de juin. Le coût prévisionnel du projet (intervention d'un conteur) est de 1 621,31 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) D'acter la participation de la CCPB à Insolivres 2013, de fixer le montant des dépenses engagées à 1238 € et de solliciter le Conseil Général de la Moselle pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % par l'adoption du plan de financement suivant :

- Conseil Général de la Moselle : 810,65 € soit 50 % du montant des dépenses
- CCPB : 810,66 € soit 50 % du montant des dépenses

2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT n°2 : Création du service assainissement - Transfert d'un emprunt de 200 000 euros

Monsieur le Président rappelle que la création du service implique la reprise des engagements des deux syndicats dissous. Par conséquent, il y a lieu d'acter le transfert de l'emprunt souscrit par le SIAVN en 2011 auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 200 000 euros pour financer les travaux d'assainissement prévus dans 6 communes. Monsieur le Président précise que l'encours repris au 1^{er} janvier 2013 est de 192 894,92 € et que l'emprunt se terminera à la fin de l'année 2013.

Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De demander au Crédit Mutuel, le transfert de l'emprunt ouvert sous le compte n°10278 00160 00061233303 émanant du S.I.A.V.N de deux cent mille euros (200.000 €) aux conditions de taux fixées à la date de signature du contrat, c'est-à-dire à un taux révisable Euribor 3 mois + 1,90 point. Le taux actuel du prêt est de 2,091 %.
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT n°3 : Marché de travaux - Extension de la STEP de Boulay - Avenant n°3

Monsieur le Président explique que le titulaire du marché, l'entreprise SAUR, sollicite un avenant concernant des travaux supplémentaires de démolition des anciens ouvrages de la station d'épuration. Ces travaux sont nécessaires à la bonne réalisation du chantier.

Le montant de l'avenant s'élève à 7089 € HT, soit 8 478,44 € TTC, ce qui correspond à une augmentation du montant du marché de 0,318 %. Cumulé aux 2 précédents avenants, la hausse globale du montant du marché est de 1,51 %.

Le montant du marché atteint maintenant 2 333 197,79 € HT, soit 2 670 904,55 € TTC.

Vu le procès-verbal,
Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter l'avenant n° 3 au marché d'extension de la STEP de Boulay, pour un montant de 7 089 € HT, qui porte le montant global du marché à 2 333 197,79 € HT, soit une augmentation globale de 1,51 % en tenant compte des avenants déjà signés.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT n°4 : Réhabilitation de l'ancien tribunal de Boulay – Marchés de travaux - Attribution du lot 9 - Peinture

Monsieur le Président indique que la consultation a pris fin. L'ouverture des plis a eu lieu et la commission d'appel d'offres a rendu ses propositions. Il rappelle également que la consultation de ce lot a été lancée séparément car une partie des travaux de peinture sera réalisée dans le cadre d'un chantier école. Il a donc fallu attendre la concrétisation de ce chantier pour savoir la part de travaux concernée par la présente consultation. La majorité des offres se situe en-dessous de l'estimation du maître d'œuvre.

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,
Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 3) De suivre l'avis de la commission et d'attribuer le marchés de travaux pour la réhabilitation du tribunal de Boulay - lot 9 peinture à l'entreprise SIRA Multiservices pour la somme de 33 917 € HT. Le montant des travaux s'élève à ce jour à 698 996,80 € HT en reprenant l'ensemble des 15 lots du chantier.
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,